Réf. Farde e-Assemblées : 2686367

N° OJ : **57**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112bis).- Exercice budgétaire 2025.- Modification budgétaire n° 1.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu la délibération n° 79 du Conseil de l'Action Sociale du 5 novembre 2025 adoptant la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 5 novembre 2025 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

Décision CAS 5.11.2025. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe décision CAS. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Livre MB 1. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport MB 1 FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)